

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

---

(Du 1<sup>er</sup> Mars 1869.)

Par note du 26 Février dernier la Légation royale de Bavière annonce au Conseil fédéral qu'à dater de Juillet jusqu'en Octobre il y aura à Munich, sous la protection de S. M. le Roi, une exposition des beaux-arts dans laquelle seront admises les œuvres d'artistes du pays et de l'étranger, datant de la période des 8 à 10 dernières années, par conséquent aussi les œuvres d'artistes suisses.

Le Conseil fédéral a décrété de faire insérer dans la Feuille fédérale le programme transmis par la Légation de Bavière (voir page 427 ci-après).

---

Par dépêche du 19 du mois passé, la Légation suisse à Vienne a transmis au Conseil fédéral l'ordonnance promulguée par le Ministre I. R. autrichien des finances et du commerce, concernant l'exécution du traité de commerce conclu avec la Suisse le 14 Juillet 1868.

Aux termes de cette ordonnance, le dit traité devait entrer en vigueur dès le 5 Février dernier dans l'Empire d'Autriche, dans le Royaume de Hongrie et la Principauté de Lichtenstein.

---

Mr. Charles *Beck-Bernard* à Lausanne que le Gouvernement de la République Argentine a désigné le 10 Décembre dernier Consul en Suisse, en remplacement de Mr. Stössel à Bâle, démissionnaire, a reçu du Conseil fédéral l'exéquatur en cette qualité.

---

(Du 3 Mars 1869.)

Sous date du 5 Janvier dernier la Légation de Prusse à Berne a notifié au Conseil fédéral que le Comité central de la société prussienne pour les soins à donner aux militaires blessés et malades en campagne, a exprimé le désir que les Gouvernements des Etats qui ont pris part à la convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés à la guerre se fassent représenter à la réunion, projetée pour le printemps, de délégués des diverses sociétés de secours pour les militaires blessés et malades.

Considérant que la dite convention de Genève a pris naissance en Suisse, le Conseil fédéral a résolu de se faire représenter à la conférence de Berlin, et, le cas échéant, où les Etats signataires de la convention y participeraient, il a désigné en qualité de délégués fédéraux Mr. le Ministre *Hammer* à Berlin et Mr. le médecin en chef Dr *Lehmann* à Berne.

---

(Du 5 Mars 1869.)

Le Conseil fédéral a accordé à MM. les frères *Schrämli* à Thoune une concession pour l'usage d'une ligne télégraphique à un fil entre leur comptoir et leurs tuileries à Glockenthal.

---

Le Département des postes a été autorisé par le Conseil fédéral à passer avec le Gouvernement du Canton de Vaud une convention pour l'établissement de bureaux télégraphiques à *Bière*, *Ballens* et *Apples*, sous les conditions renfermées dans l'ordonnance modifiée du 6 Août 1862.

---

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 1<sup>er</sup> Mars 1869)

Télégraphiste à La Sarraz :	Mr. Charles Louis <i>Cuhat</i> , négociant, de et à La Sarraz (Vaud) ;
» » Ragaz :	» Joseph Antoine <i>Merkle</i> , de Wallenstadt (St. Gall), chef du bureau des télégraphes à Neuchâtel ;
» » Zofingue :	» Jean Adam <i>Érikart</i> , de Zofingue (Argovie), actuellement télégraphiste à Lucerne ;
» » Frauenfeld :	» Henri <i>Brodbeck</i> , d'Uster (Zurich), actuellement télégraphiste à Zurich ;
» » Bergün :	» <i>Gregori et Battaglia</i> , propriétaires de l'hôtel « Piz Aela », de et à Bergün (Grisons) ;
» » Samaden :	» Jean <i>Fischer</i> , d'Oberhofen (Thurgovie), actuellement télégraphiste à Zurich ;

(le 5 Mars 1869)

Contrôleur de l'arrondissement postal de Bâle : Mr. Martin *Vögelin*, de Reigoldswyl (Bâle-Campagne), actuellement adjoint du dit arrondissement.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1869
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.03.1869
Date	
Data	
Seite	424-426
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 131

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.